

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
2026-41

Objet de la délibération
Elections des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	9

Date de la convocation
01/06/2026

Date d'affichage
01/06/2026

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mangers  
Le : 15/06/2026

Et

Publication ou notification du :  
15/06/2026

L'an 2026 et le 5 Juin à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : ALICOT Josiane, OUARDIRHI Roselyne, ROCABOY Martine, VIVET Marie-Christine, MM : BLOT Mickaël, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, ROGER Stéphane

**Excusés** : Mmes : LECOMTE Sophie, PETIT Emilie, VOLET Valérie, MM : CHAMPION Jean-François, GORGET Stéphane, MOUTON Julien

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BLOT Mickaël

**Objet** : Elections des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

VU

Le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

L'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire ;

**CONSIDÉRANT QUE**

Le Conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;

La commune doit élire **3** délégués titulaires et 3 suppléants.

M. Le Maire rappelle l'objet de la séance.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions du Code électoral :

Président : M. BOURGOIN Pascal, Maire ;

Deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :

- Mme VIVET Marie-Christine,
- Mme ROCABOY Martine,

Deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :

- M. DEMANGELLE Laurent
- M. BLOT Mickaël

Après vérification du quorum, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après appel des candidatures et déroulement du scrutin, les résultats sont les suivants :

## RÉSULTATS DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 9

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

### Délégués titulaires

Mme VIVET Marie-Christine : 9 voix

M. FOUQUERAY Olivier : 9 voix

M. BLOT Mickaël : 9 voix

### Suppléants

Mme ALICOT Josiane : 9 voix

Mme OUARDIRHI Roselyne : 9 voix

M. BOURGOIN Pascal : 9 voix

Le Conseil municipal,

PREND ACTE des résultats des opérations électorales.

PROCLAME élus :

### Délégués titulaires :

Mme VIVET Marie-Christine, M. FOUQUERAY Olivier et M. BLOT Mickaël

### Suppléants :

Mme ALICOT Josiane, Mme OUARDIRHI Roselyne et M. BOURGOIN Pascal

DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/06/2026

Le Maire  
Pascal BOURGOIN

Le secrétaire de séance

